

PRESTATIONS SOCIALES

Dossier – 2022 -

Dossier à fournir **obligatoirement et uniquement avec votre 1^{ère} demande de prestation**
au titre de l'année civile 2022

RENSEIGNEMENTS

	Demandeur	Conjoint (e) ou concubin (e)
N° INSEE (sécurité sociale)		
Nom d'usage (nom d'épouse) doit correspondre à la carte d'identité et au RIB		
Nom de famille (nom de naissance)		
Prénom		
Date de naissance		
Commune de naissance		
Adresse personnelle N° de téléphone		
Adresse électronique		
Situation familiale du demandeur	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Veuf (ve) (1) <input type="checkbox"/> Séparé(e) <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Vie maritale <input type="checkbox"/> PACS Depuis le	
Situation professionnelle	<input type="checkbox"/> en activité <input type="checkbox"/> autre (préciser) <input type="checkbox"/> en retraite Depuis le	<input type="checkbox"/> en activité <input type="checkbox"/> autre (préciser) <input type="checkbox"/> en retraite Depuis le
Grade du demandeur		
Profession du conjoint		
Dénomination et adresse complète du lieu d'exercice	Depuis le	
Position du demandeur	<input type="checkbox"/> Fonctionnaire <input type="checkbox"/> titulaire <input type="checkbox"/> Fonctionnaire stagiaire <input type="checkbox"/> Non titulaire : contrat du _____ au _____ <input type="checkbox"/> Retraité(e) : dernier grade : _____ dernière affectation : _____ <input type="checkbox"/> Veuf (ve) ou orphelin d'un agent de l'éducation nationale : Nom et prénom de l'agent décédé : _____ Dernier grade : _____ Dernière affectation : _____	

ENFANTS à charge au moment de la demande

NOM	Prénom	Date de Naissance	Lien de parenté	à charge		Situation scolaire ou professionnelle
				oui	Garde alternée	

RÉFÉRENCES BANCAIRES OU POSTALES

IBAN :FR

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :, certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés et avoir fourni toutes les pièces justificatives cochées et demandées (ci-après)

Je m'engage à signaler à l'administration tout changement qui pourrait intervenir dans ma situation au cours de la période de validité du présent dossier.

Fait à le

Signature :

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses **déclarations (article L.554-1 du code de la Sécurité Sociale et article 150 du Code pénal)**. L'organisme débiteur peut vérifier l'exactitude des déclarations qui lui sont faites (article L.583-3 du code de la sécurité sociale).

DETERMINATION DES QUOTIENTS FAMILIAUX (QFA & QF)

REVENUS ANNUELS PERÇUS EN 2020 PAR LES MEMBRE DE LA FAMILLE AU MOMENT DE LA DEMANDE (agent + conjoint ou concubin ou partenaire de pacs + enfant(s) étudiant(s) de - 25 ans)

Aide à la détermination du Quotient Familial Académique (QFA) pour les ASIA

(A) Revenu Fiscal de Référence –RFR- (voir avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020)

(B) Nombre de parts selon la composition de la famille **au moment de la demande** (cf tableau ci-dessous)

QUOTIENT FAMILIAL ACADEMIQUE = (A) divisé par (B)

=

(B)

Nombre de parts

Agent seul	1
Agent + conjoint	2
Agent + conjoint + enfant(s)	2 + 0,5 par enfant en garde exclusive ou 0,25 par enfant en garde alternée au moment de la demande
Agent seul + enfant(s) en garde exclusive	1 + 0,5 si "T" mentionné sur l'avis fiscal + 0,5 par enfant à charge au moment de la demande
Agent seul + enfant(s) en garde alternée	1 + 0,25 si "T" mentionné sur l'avis fiscal + 0,25 par enfant par enfant à charge au moment de la demande

Aide à la détermination du Quotient Familial (Q.F.) pour les PIM

(A) Revenu brut global (voir avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020)

(B) Nombre de parts fiscales selon la composition de la famille **au moment de la demande**

QUOTIENT FAMILIAL = (A) divisé par (B)

=

NB

- veuvage, séparation dans l'année N, neutralisation des ressources du conjoint sur présentation de pièces justificatives.
- mariage, PACS ou concubinage au cours de l'année N, seront pris en compte les revenus N-2 des deux personnes
- en cas d'enfant(s) à charge, non rattaché(s) fiscalement, prendre en compte les revenus

Pièces à fournir obligatoirement

Si vous n'avez jamais demandé des prestations sociales auprès du bureau d'action sociale du rectorat **– cocher les pièces fournies –**

- Le dossier initial 2022 complété et signé
 - Relevé d'identité postal ou bancaire *portant le même nom d'usage et prénom que celui indiqué en page 1 de ce dossier*
 - Dernier arrêté d'affectation pour les agents en activité
 - Arrêté de placement en position de retraite, pour les retraités
 - Contrat de travail ou arrêté d'affectation pour les agents non titulaires
 - Dernier bulletin de salaire
 - Livret de famille
page afférant à la situation familiale et aux enfants (en cas de séparation ou de divorce fournir la notification pour la garde de(s) l'enfant(s))
 - Contrat de PACS
 - Avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 (toutes les pages)
Combien d'avis d'imposition à fournir ?
 - Vous êtes mariés, pacsés ou vous vivez maritalement **au moment de la demande**: celui du ménage ou celui de chaque membre du couple même si vous n'étiez pas ensemble en 2020)
 - Vous vous êtes mariés en 2020 : 3 (celui de chaque membre du couple en qualité de célibataire et celui en commun)
 - Vous étiez rattaché au foyer fiscal de vos parents : 1 (celui des parents)
-  si vous avez un ou plusieurs enfant(s) à charge au sens de l'action sociale ⁽³⁾ non rattaché(s) fiscalement à votre foyer fiscal, joindre l'avis d'imposition de ou des enfants
- Certificat de scolarité ou Contrat d'apprentissage ou Attestation de Pôle Emploi pour tous les enfants à charge ⁽³⁾ de 16 ans à 24 ans (y compris ceux pour lesquels vous ne sollicitez pas de prestation)

(3) Enfant à charge au titre de l'action sociale d'initiative académique = enfant non salarié et âgé de - de 25 ans (date anniversaire) au moment de la demande



d'autres pièces justificatives peuvent être demandées sur les imprimés de la prestation

Si vous avez déjà bénéficié de prestations sociales au cours des années antérieures auprès du bureau d'action sociale du rectorat **– cocher les pièces fournies –**

- Le dossier initial 2022 complété et signé
 - Dernier bulletin salaire
 - Contrat de travail ou arrêté d'affectation pour les agents non titulaires
 - Avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 (toutes les pages)
Combien d'avis d'imposition à fournir ?
 - Vous êtes mariés, pacsés ou vous vivez maritalement **au moment de la demande**: celui du ménage ou celui de chaque membre du couple même si vous n'étiez pas ensemble en 2020)
 - Vous vous êtes mariés en 2020 : 3 (celui de chaque membre du couple en qualité de célibataire et celui en commun)
 - Vous étiez rattaché au foyer fiscal de vos parents : 1 (celui des parents)
-  si vous avez un ou plusieurs enfant(s) à charge au sens de l'action sociale non rattaché(s) fiscalement à votre foyer fiscal, joindre l'avis d'imposition de ou des enfants
- Certificat de scolarité, Contrat d'apprentissage ou attestation de Pôle Emploi pour les enfants à charge de plus de 16 ans
- Tout changement survenu depuis le dépôt de votre dossier des années antérieures, doit être justifié (nouveau RIB *portant le même nom et prénom que celui indiqué en page 1 de ce dossier*, nouvel arrêté d'affectation, naissance, divorce, veuvage, certificat de scolarité, etc.....)



d'autres pièces justificatives peuvent être demandées sur les imprimés de la prestation

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

